

EB/JM.

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ARCHITECTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

d'ÉTAT,
Le Ministre ~~de l'Éducation Nationale~~

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 Juillet 1927 et la loi du 27 Août 1941

LA Commission Supérieure des Monuments Historiques.

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er. - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le Pavillon Racine à UZES (Gard), figurant au cadastre sous le n° 912 Section G, appartenant à la Société Civile du Duché d'UZES, constituée pour une durée de 50 années, suivant acte reçu par Me Robert DAUCHEZ, Notaire, le 29 Juillet 1957, publié au Bureau des Hypothèques de NIMES le 4 Octobre 1957, dont le siège est n° 9 place de la Porte de Passy à PARIS (XVI°), ayant pour gérante Mme Marie-Louise BEZIE Marquise de CRUSSOL, domiciliée n° 9 Place de la Porte de Passy, PARIS (XVI°).

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3. - Il sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d'UZES et à la Société propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

PARIS, le 17 JUIN 1959

Par Délégation :
Le Directeur Général de l'Architecture,

Signé : R. PERCHET

Département :
GARD

Commune :
UZES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 12/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Pavillon Racine

339

